

**Monsieur François de RUGY**  
**Ministre de l'Écologie, du Développement**  
**durable et de l'Énergie**  
**Hôtel de Rauquelaure**  
**246 boulevard Saint Germain**  
**75007 PARIS**

Le Teich, le 22 mai 2019

Monsieur le Ministre d'Etat,

Nous avons alerté votre prédécesseur sur la faiblesse des moyens humains et financiers alloués aux parcs naturels marins avec une situation qui n'évolue plus, malgré des besoins croissants. Suite à cet entretien, un nouveau rapport a été demandé au CGEDD pour analyser la situation et évaluer notamment les moyens strictement nécessaires à la bonne conduite de nos missions.

La lettre de mission, datée du 7 mars 2018 souligne l'importance que revêtent les Parcs naturels marins, dotés d'une gouvernance réunissant l'ensemble des acteurs liés au milieu marin, pour construire une vision partagée de l'avenir de nos zones maritimes en conciliant protection des écosystèmes et maintien du développement maîtrisé des activités.

La mission du CGEDD s'est déroulée en mai et juin 2018 et le rapport n° 012217-01 vous a été rendu en juillet 2018. Vous nous avez reçus le 26 mars 2019 pour présenter les principaux résultats de ce rapport et les allocations de moyens supplémentaires dédiés aux parcs naturels marins qui sont envisagées. Par courrier daté du 19 avril vous nous avez ensuite communiqué, neuf mois après sa finalisation, le rapport du CGEDD ainsi que le détail de la décision d'allocation d'ETP supplémentaire pour la période 2019-2022.

Le rapport propose une analyse détaillée des contextes et possibilités d'évolution de chaque Parc naturel marin conduisant à proposer 3 scénarios selon un modèle « raisonnable », « sous contraintes fortes » ou « avec renoncements ».

Vous nous avez présenté une allocation de moyens de 41 ETP supplémentaires sur la période 2019-2022. En apparence, la proposition tend vers le scénario 2 (+44 ETP). En réalité elle est cependant très en deçà du scénario n°3 (+23 ETP).

En effet pour les 41 postes annoncés, votre proposition prévoit :

1) 32 postes supplémentaires dont :

- **12 postes sous plafond** sur 4 ans pour les 9 parcs marins et le sanctuaire Agoa, dont 6 directement fléchés vers les parcs non encore pourvus d'unité de terrain. Pour les autres, il resterait donc 6 ETP alloués en 2021 et 2022, soit moins d'un ETP par Parc naturel marin.

- **20 postes supplémentaires hors plafond.**

Ce cadre d'emploi est déjà largement mobilisé dans les parcs naturels marins, dans un contexte de réductions par ailleurs des possibilités de recourir aux emplois aidés ou contractuels.

Cette disposition n'apporte pas de réponse pérenne aux besoins relevant des « moyens strictement nécessaires à la bonne conduite des missions des parcs naturels marins » identifiés dans le rapport qui vous a été remis. Il s'agit d'un habillage de l'existant, qui ne correspond pas aux propositions du CGEDD.

2) Un apport de **9 ETPT par les services territoriaux.**

La mise en continuité des ressources humaines en inter-service au sein de l'AFB est déjà une pratique courante, avec des complémentarités organisées entre les Parcs naturels marins et les services territoriaux et un appui continu des services supports. Il convient en effet de rappeler, que les parcs naturels marins ont déjà un fonctionnement très intégré au sein de l'AFB. Un effort supplémentaire de mutualisation posera des questions très concrètes de mobilité et de compétences notamment maritimes des agents, en plus des postures significativement différentes attendues entre un service déconcentré et l'animation de nos projets de territoire dans les Parcs naturels marins.

Sur le plan opérationnel, cette allocation conduit à valoriser des mutualisations interservices le plus souvent déjà préexistantes ou relevant du fonctionnement normal de l'établissement.

Ainsi, les 41 postes annoncés se réduisent en réalité à un solde net de 12 ETP supplémentaires sur 4 ans pour les 9 parcs marins et le sanctuaire AGOA.

Cette proposition est donc inférieure à toutes les hypothèses précédemment étudiées, et ne tient aucun compte du rapport du CGEDD de 2018 (ni de celui déjà réalisé en 2016) et des propositions qui en sont issues. Ce n'est pas acceptable.

Rechercher la solution dans une plus forte intégration des Parcs naturels marins dans les services régionaux relève par ailleurs d'une approche orthogonale aux conclusions du CGEDD dont le rapport souligne justement l'originalité de l'outil PNM et la différence de ce projet de territoire avec un maillage territorial déconcentré.

Nous souhaitons donc attirer votre attention sur le risque que cette approche ne conduise à détricoter un outil innovant et efficace, qui a permis la création depuis 2006 d'un réseau cohérent d'aires marines protégées avec l'implication des acteurs locaux au service de la protection des milieux marins.

En notre qualité de Présidents des conseils de gestion des Parcs naturels marins, nous sollicitons votre soutien et votre engagement, pour que la création de l'OFB ne conduise pas à une dégradation des compétences et prérogatives des parcs naturels marins au regard du code de l'environnement ni à la dilution ou à l'effacement progressif de la dynamique et de la confiance nouée avec nos territoires en faveur de la protection des milieux marins et d'un développement durable des activités liées à la mer.

Nous tenons donc une nouvelle fois à appeler solennellement votre attention sur la nécessité absolue d'identifier la dimension de projet local porté par le territoire qui est particulière aux Parcs naturels marins, de les doter de moyens en adéquation avec leurs missions et en cohérence avec les éléments d'analyse du CGEDD, et de veiller aux conditions de réussite et d'efficacité du dispositif dans l'exercice complexe de création de l'OFB ce qui n'est absolument pas le cas avec les 12 postes qui seront peut-être un jour affectés aux Parcs. Il est clair qu'une crise de confiance s'ouvre avec votre administration.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, en l'expression de nos salutations les meilleures.



François DELUGA,  
Président du conseil de gestion  
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon



Abdou DAHALANI  
Président du conseil de gestion  
du Parc naturel marin de Mayotte



Dominique GODEFROY,  
Président du conseil de gestion  
du Parc naturel marin des estuaires picards et  
de la mer d'Opale



Olivier MARIE-REINE  
Président du conseil de gestion  
du Parc naturel marin de la Martinique



Michel MOLY,  
Président du conseil de gestion  
du Parc naturel marin du Golfe du Lion



Nathalie SARRABEZOLLES,  
Présidente du conseil de gestion  
du Parc naturel marin d'Iroise



Gilles SIMEONI  
Président du conseil de gestion  
du Parc naturel marin du cap Corse et  
de l'Agriate



Yvon COMBES  
Président du Conseil de gestion  
du Sanctuaire AGOA